

**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
DE LIGNY-le-RIBAUT
SÉANCE du 10 Juillet 2008**

Lors de la dernière réunion du dernier Conseil Municipal, il a été procédé à :

-- oOo --

INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU

Monsieur le Maire rappelle les conséquences de la loi « Solidarité et Renouvellement urbains » le décret du 5 janvier 2007 réformant le Code de l'urbanisme et deux textes réglementaires publiés le 28 août 2007 qui place la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (C.C.U.) au centre des décisions en matière d'urbanisme, y compris en matière d'équipement de réseau public de distribution.

La suppression par la loi SRU de la possibilité pour les maîtres d'ouvrage de demander aux bénéficiaires une participation pour le financement des extensions de réseau impose la mise en place de la PVR (Participation pour Voirie et Réseau).

- Monsieur le Maire propose une délibération instaurant le principe d'exigibilité sur le territoire. Elle est acceptée à l'unanimité des voix. En conséquence la C.C.U. devient redevable auprès du maître d'ouvrage des travaux du coût des extensions de réseaux.
- Une seconde délibération qui définit pour chaque voie, les travaux et le montant de la participation par m2 à la charge des riverains, sera prise dès que les estimations seront faites.

RAPPEL : Pas de P.V.R. à l'encontre de propriétaires de terrains déjà construits ou ayant choisi de ne pas construire.

PROPOSITION DU SOUVENIR FRANCAIS

Dans le cadre des interventions du Souvenir Français, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal des aménagements et des travaux à réaliser au cimetière de Ligny-le-Ribault.

La nature des travaux consiste en :

- l'édification d'une sépulture pour le soldat Constant RICHE (guerre de 1970)
- la rénovation du monument aux morts
- la fondation pour mât (0,90 x 0,90 x 0,80)
- un mât de 6 mètres de haut et son manchon
- un pavillon France
- une plaque signalétique " Souvenir Français "

Le budget prévisionnel concernant la réalisation de ces travaux est de 1 657,33 euros HT. Monsieur le Maire précise que le Souvenir Français participe à hauteur de 50 % des dépenses engagées. Il resterait une dépense à hauteur de 50 % au maximum des frais, à la charge de la commune.

Cette participation s'élève à 828,67 euros plus le transport des matériaux (32,60 €) ; c'est-à-dire 861,27 €. Cette somme sera attribuée sous forme de subvention au "SOUVENIR FRANCAIS" car seul cet organisme bénéficie d'une exonération de la T.V.A. s'il conduit lui-même les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette résolution.

PROGRAMME DE VOIRIE : AUTORISATION POUR SIGNATURE DES MARCHÉS 2008

Après avoir pris connaissance du montant des offres des entreprises consultées pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie (pour l'année 2008), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Eurovia Centre Loire pour un montant de 17 012,14 euros T.T.C.

CRÉATION D'UN POSTE « EAU ET ASSAINISSEMENT » ET « SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de l'agent, qui avait en charge le contrôle, le suivi des équipements de l'eau et de l'assainissement, le relevage des compteurs d'eau, la facturation de l'eau et de l'assainissement. Il convient de procéder à une nouvelle embauche, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de l'eau et l'assainissement, ainsi que de l'instruction préalable des dossiers d'urbanisme.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

PROLONGATION DES CONTRATS de DEUX AGENTS D'ENTRETIEN JUSQU'AU 31 JANVIER 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, approuve la prolongation des contrats des deux agents contractuels recrutés afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien à temps complet, pour une durée de six mois à compter du 1er août 2008 (jusqu'au 31 janvier 2009).

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

• COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Grugier, rapporteur, expose les points suivants :

- La mise en place de la nouvelle classe (préfabriqué) est fixée au lundi 4 août après-midi, une grue viendra déposer le bâtiment qui sera positionné à côté de la garderie. La rue César Finance sera fermée à la circulation entre 12 heures et 19 heures le 4 août 2008.
- Le matériel scolaire commandé à la CAMIF se monte à 2 974,84 euros, son arrivage sera échelonné entre le 14 juillet et le 29 juillet 2008.
- Monsieur Lebel conduira les travaux relatifs à l'installation de l'alimentation électrique du préfabriqué.
- Madame Minière-Gaufroy conduira les travaux et opérations relative à la sécurité.

- **COMMISSION EAU et ASSAINISSEMENT**

Monsieur MULOT, 3ème adjoint, rapporteur, rend compte au Conseil Municipal des travaux réalisés à la station d'épuration. Il donne toutes les informations relatives à une convention d'assistance technique sur la station de déferrisation et déminéralisation ainsi que le nettoyage annuel du château d'eau. Ces opérations sont obligatoires compte tenu de l'absence d'un employé chargé de l'eau et de l'assainissement. Le coût qui s'élève à 1750 € H.T. par semestre est le même que celui de 2007. Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à signer cette convention d'assistance technique pour l'année.

Il propose, afin d'agir en matière de sécurité routière, la mise en place sur la Commune de panneaux radar avec les rendus statistiques. La route de La Ferté Saint Cyr sera prioritaire dans l'installation de ces panneaux radar.

Monsieur MULOT rend compte de la réunion O.N.F. et fait part de la nécessité de réaliser un schéma des grumes.